

MAIRIE DE VERSOLS ET LAPEYRE

12400 VERSOLS ET LAPEYRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Etaient présents: Jean-Louis Bousquet, Henri Cabanes, Marc Desoteux, Sandrine Hautclocq, Jean Pierre Hervas, Guillaume Jean, Françoise Norman, François Ricard, Audrey Vayssière, Sandrine Cambon

Excusés absents : Bernard Boulot, a donné procuration à Sandrine Cambon.

Secrétaire de séance : Henri Cabanes.

1) Approbation du PV du conseil du 26 janvier 2022 :

Approuvé à l'unanimité. Le conseil passe ensuite à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

2) Compte rendu des indemnités

Monsieur le maire expose au préalable que les articles 92 et 93 de la loi du 27 décembre 2019 imposent aux collectivités d'établir un état récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus. Le montant du traitement brut pour l'année 2021 est communiqué et il est inchangé.

3) Approbation du compte de gestion, commune, eau, assainissement :

Monsieur le maire présente les comptes de gestion de l'année 2020, pour la commune, le service de l'eau et de l'assainissement, établis par le receveur, visés et certifiés conformes. Le conseil municipal constate que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve, et les approuve à l'unanimité.

4) Vote des comptes administratifs : commune- eau - assainissement :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2021 : budget de la commune, budget de l'eau, et budget du service assainissement. Il quitte ensuite la séance, et le conseil présidé par monsieur H. Cabanes approuve ces comptes à l'unanimité soit 10 voix.

5) Affectation des résultats : commune – eau – assainissement :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats pour le budget de la commune, le budget de l'eau, et le budget du service d'assainissement, approuvée à l'unanimité.

6) Vote des budgets primitifs : commune – eau - assainissement :

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023. Il fait remarquer qu'il faut s'attendre à des hausses importantes de prix concernant en particulier l'énergie, et qu'il convient donc de prévoir des dépenses plus importantes dans les postes du budget correspondants.

Budget primitif de la commune :

Au total recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 1093 926.50 €

Le budget fonctionnement s'équilibre à 580 411.50 €.

Le budget investissement s'élève à 513 515.00 €.

Budget primitif du service de l'eau :

Au total, recettes et dépenses s'élèvent à la somme de : 139 865.67 €

Fonctionnement : 71 542.17 €

Investissement : 68 323. 50 €

Budget primitif du service assainissement :

Monsieur le maire expose que les stations d'épuration nécessitent des travaux de curage des bassins qui ont un coût élevé qu'il convient de prévoir.

Budget total : recettes et dépenses s'élèvent à 135 483.33 €

Fonctionnement : 67 185.74 €

Investissement : 68 297.59 €

Les trois budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

7) Vote des taux de taxes (foncier bâti et foncier non-bâti)

Monsieur le Maire rappelle le montant des taux de la taxe foncière votés en 2021 de 34,28 % pour le foncier bâti, et de 57.68 % pour le foncier non-bâti. Il propose de maintenir pour 2022 les mêmes taux d'impositions communaux pour l'année 2022 soit, 34.28 % pour le foncier bâti, et 57.68 % pour le foncier non-bâti. Voté à l'unanimité.

8) Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicable au 1^{er} septembre 2022 :

Monsieur le Maire propose, pour une harmonisation des tarifs de l'eau par rapport à son usage, de fixer un tarif unique mais dégressif.

Agence de l'eau :

Redevance pollution domestique (eau) **0.33 € /m3.**

Redevance modernisation des réseaux collecte **0.25 €/m3**

Redevance prélèvement à la source **0.044 €/m3**

Eau :

Abonnement

– 1^{er} compteur : **50 €**

– A partir du 2^{ème} compteur **30 €**

Consommation :

– 0 à 120m3 : **1.10 €/m3**

– A partir de 121m3 **0.70 €/m3**

Branchement :

550 €

Assainissement :

Habitation :

Abonnement : **90 €**

Tarif : **1.20 €/m3**

Branchement maison neuve : **2000 €**

Branchement : participation autres maisons : **450 €**

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs applicables à partir 1^{er} septembre 2022.

9) Cession parcelle AN 555 :

Le conseil approuve la cession à l'unanimité à Monsieur Plamen PETKOV et Madame Magdalena PETKOVA de la parcelle AN 555 d'une superficie de 61m2 moyennant le prix de 600 euros et précise que les frais engagés par la commune sont à la charge de l'acquéreur. Voté à l'unanimité

10) Rénovation de l'éclairage public :

Cette rénovation le long de la D 7 à Lapeyre et Versols, soit 56 luminaires, doit permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie, les lampes d'une puissance de 120 watts, étant remplacées par des LED de 20 watts.

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux de modernisation d'éclairage public, s'élève à 35574.76 € HT. Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 19 600.00 €, le reste à charge pour la commune est de 23 089.71 €, avec possibilité de récupération de la TVA de 7002. €.

Voté à l'unanimité.

11) Financement réfection et désamiantage de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques – emprunt banque :

Le maire explique que dans le cadre de la réfection de la toiture de la salle des fêtes qui contient de l'amiante, la meilleure solution pour réduire les couts est de participer à un appel avec le Parc régional des grands causses. La réfection totale de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques. La revente totale de la production permettra de financer en partie l'emprunt.

Vu la recette inscrite au budget primitif 2022, la mairie de Versols et Lapeyre contracte un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'un montant de 100 000 € d'une durée de 20 ans, au taux de 1,63 % fixe

Voté à l'unanimité.

12) Journée de solidarité :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 6 de la loi du 30 juin 2004 une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Le conseil décide d'instaurer la journée de solidarité suivant les modalités suivantes :

- Une heure de travail supplémentaire tous les mois de janvier à juillet.
- Pour les agents à temps non complet, la durée de travail est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Voté à l'unanimité.

13) Dénomination et numérotage des voies de la commune :

Monsieur le maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). La commune a pris contact avec le SMICA qui peut accompagner cette démarche. La dénomination et le numérotage des voies relève de la compétence du Conseil Municipal. En conséquence le Conseil est invité à valider le principe général de dénomination et numérotage des voies, et de retenir le SMICA pour accompagner cette démarche.

Vote : 10 voix pour, une abstention.

14) Question diverses :

Monsieur le Maire informe que 3 VAE électriques prêtés par PNGC sont à disposition des habitants de la commune jusqu'au 25 avril et invite les personnes intéressées à prendre contact avec la mairie pour effectuer la réservation.

Clôture de la séance.